



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de deux tiers des salariés de la branche travaillent à temps complet.

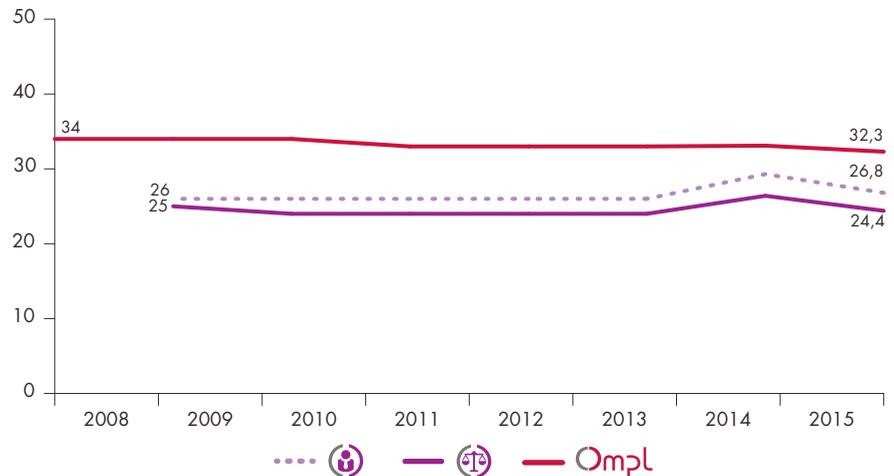
Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



STABILITÉ DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel varie peu sur la période. Il oscille entre 26 % et 29,3 %.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)

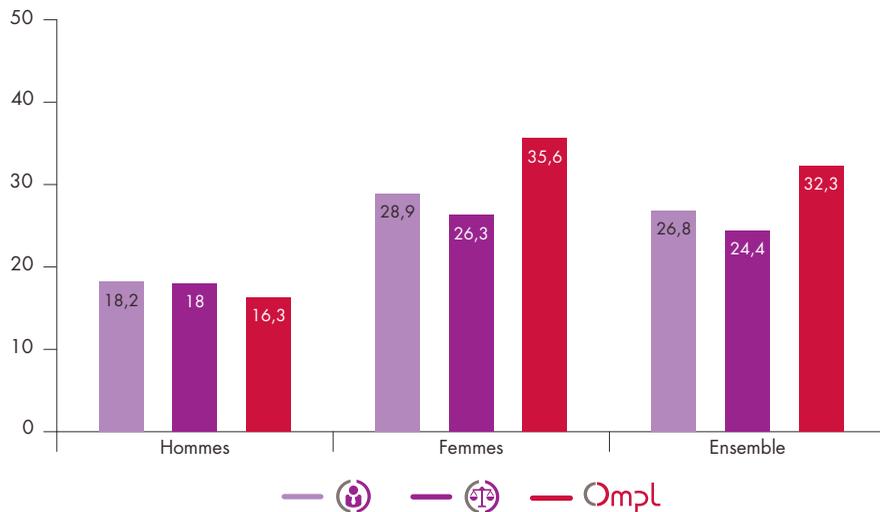




FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

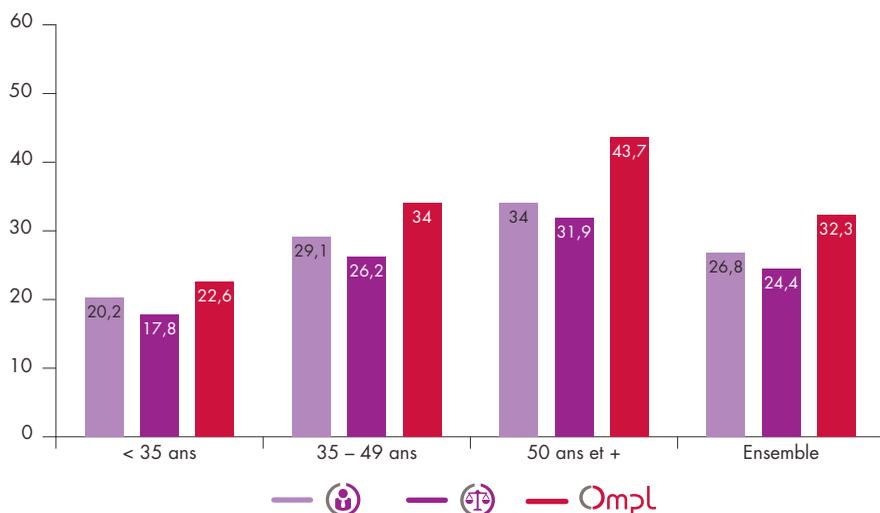
Taux de salariés à temps partiel par genre (%)



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 13,9 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales	Personne	Personne & Justice	Ompl
Cadres	17,7	17,7	31,6
Professions intermédiaires	16,5	16,9	26,9
Employés	26,0	23,4	32,6
Ouvriers	63,5	54,3	57,5
Ensemble	26,8	24,4	32,3



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (37,1 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (20,1 %).

Taux de temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	32,7	29,6	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	37,1	29,2	36,8
Bretagne	25,5	22,8	33,2
Centre-Val de Loire	25,0	22,5	31,2
Corse	28,3	25,3	28,9
DOM	24,5	16,7	23,2
Grand Est	27,4	25,5	36,0
Hauts-de-France	31,4	26,0	35,7
Île-de-France	20,1	19,2	24,8
Normandie	34,1	28,8	33,8
Nouvelle-Aquitaine	33,9	28,9	32,3
Occitanie	34,7	30,4	35,4
Pays de la Loire	30,3	27,6	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	34,9	29,5	33,9
Ensemble	26,8	24,4	32,3